

Carte départementale

Dans le département de la Marne, c'est l'alternance du calme des canaux et des courants moyens sur les rivières de plaine de 2ème comme de 1ère catégorie. C'est donc des coins de pêche très variés que vous y trouverez.

Les sous-affluents totalisent quelques 600 km de longueur.

Nombreuses sont également les sociétés de pêche Marnaises qui offrent aux pêcheurs la possibilité de pêcher en étang sur leurs lots du domaine privé. Soit près de 90 ha d'eau ouverts à la pêche pour leurs sociétaires.

Pour sa part, le Lac du Der Chantecoq mérite à lui seul le déplacement. C'est une véritable mer intérieure avec ses 4800 ha et ses 80 kms de rives. Il est le plus grand lac artificiel d'Europe.

De nombreux étrangers viennent y pêcher le brochet, la perche, le sandre et la carpe.

Le Lac du Der Chantecoq classé grand lac par arrêté ministériel, bénéficie d'une réglementation particulière. La pêche à la traîne y est autorisée, la pêche de nuit de la carpe y est possible sur de nombreux secteurs.

En outre, une réciprocité existe entre toutes les Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de première et de deuxième catégorie du domaine public et certaines AAPPMA en 2ème catégorie du domaine privé, ce qui facilite grandement l'exercice de la pêche.

[Agrandir la carte](#)

en bleu est signalée la 1ère catégorie du domaine privé

en vert est mentionnée la 1ère catégorie du domaine public

en rouge est indiquée la 2ème catégorie du domaine public

en orange est présentée la 2ème catégorie du domaine privé